

Bechala'h

Le pain et la viande du désert

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Bechala'h
5734-1974 et 5726-1966)*

(Likouteï Si'hot, tome 16, page 161)

*(Etude du commentaire de Rachi
sur la Parchat Bechala'h, chapitre 16)*

1. On découvre, dans le commentaire de Rachi sur notre Paracha, un fait surprenant. Celui-ci explique, à deux reprises, la même idée et il répète, de nouveau, une partie de son précédent commentaire, avec tous les détails. Bien plus, il le fait, en l'occurrence, pour deux versets qui se suivent !

En réponse à la plainte des enfants d'Israël qui, constatant que : "il n'y a plus de pain"⁽¹⁾, s'écrièrent : "pourquoi ne sommes-nous pas morts... lorsque nous étions

installés près de chaudrons de viande et mangions du pain à satiété ?"⁽²⁾, le verset relate⁽³⁾ : "Moché et Aharon dirent à tous les enfants d'Israël, le soir, vous saurez que l'Éternel vous a fait sortir du pays de l'Égypte et, au matin, vous verrez l'honneur de l'Éternel, Qui entend vos remontrances contre l'Éternel...".

Rachi explique⁽⁴⁾ : "voici ce qu'il leur a dit : ce soir, vous saurez qu'Il a le pouvoir de satisfaire votre désir. Il donnera de la viande, mais Il ne le

(1) Selon les termes de Rachi, commentant le verset Bechala'h 16, 2.

(2) Bechala'h 16, 3.

(3) Bechala'h 16, 6-7.

(4) D'après le Me'hilta sur ce verset et l'on verra également, à la même référence, les versets 8, 12-13, de même que le traité Yoma 75a, avec le commentaire de Rachi, à cette référence.

fera pas avec un visage lumineux, car vous ne l'avez pas demandée comme il l'aurait fallu et avec un ventre plein. Quant au pain que vous avez demandé parce qu'il était nécessaire, lorsqu'il descendra au matin, vous verrez l'honneur de la Lumière de Sa Face, Quand Il vous le fera descendre, avec amour, le matin, lorsqu'on a le temps⁽⁵⁾ de le préparer, qu'il est recouvert de rosée et déposé sur la rosée, comme s'il se trouvait dans un coffret⁽⁶⁾.

Puis, le verset suivant poursuit : "Et, Moché dit : quand l'Éternel vous donnera, le soir, de la viande à manger, du pain au matin, à satiété, quand l'Éternel entendra vos plaintes, que vous formulerez contre Lui..." et Rachi explique : "de la viande à manger : mais non pour se rassasier. La Torah enseigne ici un bon comportement : on ne mange pas de viande à satiété"⁽⁷⁾.

(5) Dans différentes versions : "lorsqu'on a les heures" et dans une version, la phrase : "le matin, lorsqu'on a le temps de le préparer" ne figure pas. En revanche, dans une seconde édition, dans la plupart des manuscrits et dans la plupart des versions parvenues jusqu'à nous, on trouve la formulation qui est rapportée ici par le texte. C'est aussi celle qui est reproduite par le Ramban, dans son commentaire du verset 6.

(6) Dans plusieurs manuscrits de Rachi : "dans un emballage". On verra aussi ce que Rachi dit par la suite, dans son commentaire des versets 13 et 14.

(7) Rachi demande : "Pour quelle raison leur fit-Il... ?", après avoir dit que : "la Torah enseigne ici un bon comportement" et pour faire suite à cette affirmation. La raison en sera donnée par la suite, à la note 36. On

verra aussi le Gour Aryé, qui sera cité par la suite, à la note 9. Le Divreï David explique que, sans cette introduction, si Rachi n'avait pas précisé que l'on ne mange pas de viande à satiété, on aurait pu penser que tel est l'usage courant et l'on verra ce que dit, à ce propos, le traité Yoma 75a. C'est la raison pour laquelle le pain descendait le matin et la viande, le soir. Néanmoins, précisément parce que l'on ne mange pas de viande à satiété, il faut bien admettre qu'ils se rassasiaient également le soir, avec du pain. C'est, en effet, la justification de cette question : "Pour quelle raison leur fit-Il... ?". Toutefois, cette explication du Divreï David semble difficile à comprendre, car le moment essentiel de la consommation du pain était le matin, alors que la viande n'était consommée que le soir, bien qu'on l'accompagne alors du pain afin

Puis, Rachi demande : “pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, au matin et la viande, le soir ?” et il répond : “parce qu’ils avaient demandé le pain de la manière qui convient, mais non la viande. Il la leur donna donc en un moment de fatigue, non pas de la manière qui

d’être rassasié. De ce fait, il est impossible de se demander : “pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, le matin et la viande, le soir”. On ne peut pas se demander non plus d’où Rachi déduit qu’il est un “bon comportement” de manger la viande sans se rassasier. Peut-être en était-il ainsi parce qu’ils ne l’avaient pas demandé comme il le fallait et que, de ce fait, elle leur fut accordée en petite quantité. C’est ce que dit le Maharcha, commentant le traité Yoma 75a et l’on peut déduire également du commentaire du Levouch, à cette référence, que la viande ne leur fut pas donnée avec un visage lumineux, précisément parce que sa quantité était très limitée. Mais, l’on peut réellement s’interroger, à ce propos, car Rachi précise clairement qu’ils devaient manger la viande sans se rassasier, parce que cela est un “bon comportement”, indépendamment de la punition pour la faute qu’ils avaient commise. En fait, il est dit, par la suite, au verset 13, que : “les cailles montèrent et couvrirent le campement. Il faut donc bien en conclure qu’une très grande quantité de viande leur fut donnée et l’on verra le commentaire du Abravanel, à

convient”. On peut donc s’interroger ici : pourquoi Rachi répète-t-il une seconde fois son explication⁽⁸⁾.

2. On pourrait penser que ces deux commentaires de Rachi se rapportent à des notions différentes⁽⁹⁾. Dans le premier, Rachi explique pour-

cette référence. En conséquence, ils reçurent : “de la viande, pour manger et du pain pour se rassasier, uniquement pour que la Torah enseigne un “bon comportement de cette façon”, le fait de ne pas manger la viande à satiété.

(8) On notera que, dans le Me’hilta également, ceci est répété à plusieurs reprises, comme on l’a indiqué dans la note 4.

(9) Selon le Divrei David et l’on trouvera une explication similaire dans le Levouch. Le Gour Aryé s’interroge sur le commentaire de Rachi : “comment déduit-il qu’il s’agit là d’un bon comportement ? Peut-être en était-il ainsi parce qu’ils n’avaient pas assez de temps, le soir et qu’ils ne pouvaient donc pas faire beaucoup d’efforts”. Il en déduit que, selon Rachi, le fait de donner la viande, le soir, était une punition. Mais, je n’ai pas eu le mérite de comprendre comment ses propos justifiaient la longue explication de Rachi et répondaient à la question : “pour quelle raison leur fit-Il... ?”. En outre, on peut s’interroger également sur sa propre explication, mais on ne le fera pas ici.

quoi, concernant le don du pain, le matin, il est dit : “et vous verrez”, alors que, pour la viande, est employé le verbe : “et, vous saurez”. Rachi précise donc que c’est la manière de donner qui était différente. La viande ne leur était pas donnée avec un visage lumineux et elle ne permettait donc pas de voir l’honneur de D.ieu. A propos du pain, en revanche, il est indiqué : “quand il descendra, vous verrez l’honneur de la Lumière de Sa Face, avec affection”.

Dans le second commentaire, Rachi précise la différence que l’on constate entre le moment de les donner⁽¹⁰⁾ : ““Pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, au matin et la viande, le soir ?”. Il précise donc que le pain, ayant été demandé de la manière qui convient, leur parvenait le matin, qui est un bon

moment. A l’inverse, la viande, qui n’avait pas été demandée comme il l’aurait fallu, leur était donnée, le soir, “en un moment de fatigue, non pas de la manière qui convient”.

Mais, tout cela n’est pas encore suffisant, car, point essentiel, cela n’explique pas la raison pour laquelle Rachi répète les détails qu’ils venaient tout juste d’énoncer, dans son commentaire précédent. Pourquoi dire encore une fois que le pain avait été demandé de la manière qui convient, mais non la viande ?

En outre, Rachi affirme, dès son premier commentaire, que : “le pain que vous sollicitez parce que vous l’avez demandé de la manière qui convient, il est descendu vers vous, avec affection, le matin, quand il y a le temps de le préparer”⁽¹¹⁾. De la sorte, dès

(10) C’est la raison pour laquelle n’est pas mentionnée ici : “la rosée sur le dessus”, ce qui n’a que peu d’incidence sur le moment en lequel elle était donnée.

(11) Le Levouch indique uniquement que la manne était déposée dans un coffret, ce qui pourrait vouloir dire

qu’il ne retient pas la mention de ces mots, dans le commentaire de Rachi, comme dans sa première version, qui est citée dans la note 5. En revanche, on trouve effectivement cette mention dans toutes les autres éditions et dans les manuscrits.

ce premier commentaire, on sait pourquoi le pain descend le matin et la viande, le soir, non seulement parce que le soir fait allusion à un visage obscur, qui n'est pas lumineux⁽¹²⁾, alors que le matin évoque un visage lumineux, mais aussi pour la raison que Rachi énonce dans son second commentaire : le matin, on a le temps de le préparer.

On peut donc en déduire que la viande était donnée le soir, parce qu'il est dit : "Il ne vous la donnera pas avec un visage lumineux". De ce fait, elle leur parvenait quand ils n'avaient pas le temps de la préparer. Pourtant, cette différence entre la viande et le pain, quant au fait d'être donné "en un moment de fatigue" ou non, a déjà été mentionné dans le premier commentaire de Rachi, ce qui conduit à reformuler encore une fois la même question : pourquoi Rachi répète-t-il tout cela ?

Bien plus, Rachi introduit son second commentaire par une question : "pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, au matin et la viande, le soir ?". Or, même s'il est nécessaire de répéter cette explication une seconde fois, il n'y a pas lieu, en revanche, de le faire sous la forme d'une question à laquelle le verset précédent a déjà répondu !

3. Dans ces deux commentaires de Rachi, on trouve de nombreuses précisions, de multiples changements, sur lesquels on peut se poser une question d'ordre général : pourquoi toutes ces modifications et ces précisions ? Bien plus, la logique permet d'établir, à première vue, qu'à propos de différents points, Rachi aurait dû écrire le contraire de ce qu'il affirme. Ainsi :

A) Rachi explique, dans son premier commentaire, que le : "visage lumineux" de D.ieu accordant le pain, se manifeste par le fait de le don-

(12) Selon le sens simple de ce que dit le Me'hilta, comme le précise le Ramban à cette référence, dans son commentaire du verset 6.

ner le matin, quand on a le temps de le préparer. Il aurait donc dû ajouter, à propos de la viande, que l'absence de visage lumineux était liée au soir, qui est un moment de fatigue. Pourquoi donc Rachi n'apporte-t-il cette précision que dans le second commentaire ?

B) Au sens le plus simple, l'ordre établi veut que l'on relate d'abord un fait, avec tous les détails nécessaires, puis que l'on se contente d'un résumé, si l'on doit le répéter par la suite. En l'occurrence, toutefois, on peut constater que l'explication selon laquelle ils demandèrent la viande d'une manière qu'il ne fallait pas et le pain, comme il fallait, adopte l'ordre inverse.

Dans le premier commentaire, il est dit brièvement : "quant au pain que vous avez demandé parce qu'il était nécessaire... Il donnera de la viande... vous ne l'avez pas demandé comme il l'aurait

fallu et avec un ventre plein". Puis, dans son second commentaire, Rachi précise, plus longuement : "parce qu'ils avaient demandé le pain de la manière qui convient, car un homme ne peut pas vivre sans pain⁽¹³⁾, ce qui n'est pas le cas de la viande. Ils ne l'avaient pas demandé de la manière qui convient, car ils avaient de nombreux animaux et, en outre, ils pouvaient subsister sans viande.

C) Dans le premier commentaire, Rachi se réfère d'abord à la viande, puis au pain, conformément à l'ordre du verset : "le soir, vous saurez... le matin, vous verrez". En revanche, dans le second commentaire, Rachi inverse cet ordre et il écrit : "pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, au matin", tout d'abord, puis : "et la viande, le soir ?". De même, il conclut par : "car ils n'avaient pas demandé le pain de la manière qui convient", puis, après cela : "et non la viande"⁽¹⁴⁾. La

(13) Me'hilta, à la même référence, à propos du verset 12.

(14) C'est ce que dit le traité Yoma 75a, selon la version de Rachi, qui est aussi celle du Ein Yaakov. On verra aussi le Iyoun Yaakov, à cette référen-

ce du Ein Yaakov, mais, bien entendu il est impossible de dire que l'ordre de ce commentaire de Rachi n'est pas conforme au sens simple du verset. En fait, tel est l'ordre adopté par la Guemara.

question est d'autant plus forte que ceci va à l'encontre de l'ordre qui est adopté par le verset lui-même : "quand l'Eternel vous donne, le soir, de la viande à manger", puis, après cela : "et du pain, le matin, pour se rassasier".

4. Nous seulement Rachi développe son second commentaire plus que le premier, mais, en outre, il introduit, à propos de la viande, des modifications, à la fois de termes et de significations :

A) Les termes de Rachi, dans le premier commentaire : "car vous ne l'avez pas demandé comme il l'aurait fallu et avec un ventre plein", permettent d'établir⁽¹⁵⁾ que ce "ventre plein" n'est pas la raison pour laquelle : "vous ne l'avez pas demandé comme il l'aurait fallu", mais bien une explication complémentaire, soulignant à quel point leur

demande n'était pas adaptée. Comme l'expliquent les commentateurs⁽¹⁶⁾, l'expression : "pas comme il l'aurait fallu", employée ici par Rachi, signifie que la demande ne répondait pas à un besoin, car : "ils auraient pu se passer de viande", comme il l'indique dans son second commentaire. De même, "avec un ventre plein" veut dire, comme Rachi le dit aussi dans le second commentaire, "car, ils avaient de nombreux animaux"⁽¹⁷⁾.

Or, on peut s'interroger ici. Dans le premier commentaire de Rachi, l'expression : "vous ne l'avez pas demandé comme il l'aurait fallu", qui signifie qu'ils auraient pu se passer de viande, comme on l'a indiqué, est placée avant : "un ventre plein". Dans son second commentaire, en revanche, Rachi inverse cet ordre et il dit d'abord : "ils avaient de nombreux ani-

(15) Il n'en est pas de même, en revanche, pour le commentaire de Rachi sur le traité Yoma 15a : "ils n'ont pas demandé la viande de la manière qui convient, car ils avaient le ventre plein". Une édition de Rachi dit : "c'est parce que vous avez le ven-

tre plein que vous avez demandé tout cela d'une manière qui n'est pas convenable."

(16) Selon le Sifteï 'Ha'hamim.

(17) Comme on peut le déduire du commentaire de Rachi sur le traité Yoma 75a.

maux", puis, seulement après cela, "ils auraient pu se passer de viande".

B) Dans le premier commentaire, Rachi dit : "et, un ventre plein", avec un "et" de coordination, qui montre que cette deuxième raison est placée au même rang que la première. Par contre, dans le second commentaire, il écrit : "ils avaient de nombreux animaux et, en outre, ils auraient pu se passer de viande". Cette formulation semble indiquer que la deuxième raison est accessoire, par rapport à la première, "ils avaient de nombreux animaux".

C) Dans le premier commentaire, Rachi dit : "et un ventre plein", sans autre précision, sans indiquer, notamment, ce qui le remplissait(18). Dans le second, en revanche, il apporte effectivement cette précision : "ils avaient de nombreux animaux".

5. Nous comprendrons tout cela en posant, au préalable, une question, de portée générale, sur l'ensemble de ces quelques versets. En effet, un précédent verset⁽³⁾ indiquait : "Moché et Aharon dirent... ce soir, vous saurez... et, au matin, vous verrez...", puis, tout de suite après cela : "Moché dit : quand l'Éternel vous donnera, le soir, de la viande à manger et du pain, le matin, pour vous rassasier".

Pourquoi donc cette annonce a-t-elle été répartie en deux paroles, une première, sans précision, "ce soir, vous saurez... au matin, vous verrez...", sans indiquer comment l'on saurait et comment l'on verrait, puis une seconde, plus détaillée : "quand l'Éternel vous donnera, le soir, de la viande à manger et du pain, le matin, pour vous rassasier"⁽¹⁹⁾ ? Pourquoi ces deux affirmations ne pouvaient-elles pas figurer dans une même parole : "quand

(18) On notera que le Me'hilta, sur le verset 12, emploie l'expression : "s'emplir le ventre", qui est en contradiction avec le principe selon lequel : "un homme de chair et de sang ne peut pas se passer de pain", qui veut

bien dire qu'il peut se contenter de pain, sans viande.

(19) On verra, notamment, Rabbi Avraham Ibn Ezra, le Ramban, Abravanel et le Or Ha 'Haïm.

l'Éternel vous donnera, le soir, de la viande à manger, vous saurez... et, du pain, au matin et vous verrez" ?

Certes, on peut constater, à différentes références, qu'une idée est d'abord énoncée dans sa globalité, puis qu'elle est détaillée. Il est pourtant difficile d'admettre que ce soit le cas, en l'occurrence, car :

A) la seconde parole aurait pu être totalement supprimée en ajoutant uniquement quelques mots à la première,

B) ceci n'explique pas pourquoi la seconde partie du verset est répétée, "l'Éternel a entendu vos plaintes... que sommes-nous ?...", ce qui est clairement indiqué dans le verset précédent : "quand Il a entendu vos plaintes... que sommes-nous ?...".

En outre, la première parole est introduite par : "Moché et Aharon dirent" et

la seconde, seulement par : "Moché dit". Cela permet d'établir qu'il s'agit bien de deux affirmations différentes, la première concernant à la fois Moché et Aharon, la seconde s'adressant uniquement à Moché(20). C'est ce que nous allons expliquer.

6. L'explication de tout cela est, en fait, la suivante. Lorsque les enfants d'Israël émirent une plainte, parce qu'ils n'avaient plus de pain, D.ieu leur apporta une réponse sur deux points :

A) sur le fait de subvenir aux besoins matériels des enfants d'Israël, en établissant ce qui était utile pour eux et ce qui ne l'était pas. C'est ce qui fait la différence entre le pain et la viande, comme nous le montrerons au paragraphe 9.

B) sur la nécessité de revoir leur attitude, en la matière et de la rectifier. En

(20) On verra aussi le Alche'h, à cette référence.

effet, leurs plaintes, en la matière, faisaient la preuve que leur situation morale devait être redressée⁽²¹⁾. Telle est également la différence qui peut être faite entre ces deux paroles, qui correspondent aux deux commentaires de Rachi :

Par la première parole, Moché et Aharon transmirent aux enfants d'Israël l'attitude que D.ieu allait adopter envers eux, afin qu'ils améliorèrent leur comportement. Ce rôle incombait à Moché et à Aharon conjointement, puisque D.ieu leur avait dit, à

tous les deux, de : "faire sortir les enfants d'Israël du pays de l'Égypte, selon leurs armées"⁽²²⁾. Ils étaient donc chargés, ensemble, de guider les enfants d'Israël sur le droit chemin.

La seconde parole, en revanche, indique de quelle manière D.ieu allait satisfaire les besoins des enfants d'Israël, "le soir, de la viande, pour manger et du pain, au matin, pour se rassasier". Ceci, en revanche, concerne spécifiquement Moché, qui est le berger d'Israël, satisfaisant tous leurs besoins,

(21) On notera que, concernant les deux plaintes des enfants d'Israël relatives à l'eau, dans la Parchat Bechala'h, à Mara, dans les versets 14, 24 et suivants, puis à Refidim, dans les versets 17, 1 et suivants, on a pu constater non seulement que le Saint béni soit-Il leur avait donné cette eau, puisque leur demande était justifiée, comme le disent le Or Ha 'Haïm, commentant le verset 15, 24 et Rachi, commentant le verset 15, 25, mais aussi qu'Il délivrait ainsi un enseignement sur la manière de formuler une requête, de se plaindre. Après la plainte de Mara, le verset 15, 25 dit, en effet : "là, Il fixa pour lui un principe et un jugement, là, Il le mit à l'épreuve". Le Rachbam explique : "il commença à

leur faire des remontrances, afin qu'ils acceptent ces principes. Ainsi, Il pourrait, Lui-même, satisfaire leurs besoins". On verra aussi Rachi et les autres commentateurs à cette référence, qui soulignent : "c'est du fait des plaintes de Refidim que : 'Amalek vint'", comme l'indique le verset 15, 8. Rachi, à cette référence, précise : "cela veut dire que : 'Je Me trouve toujours parmi vous, prêt à satisfaire tous vos besoins et vous dites... ? Je vous promets que le chien viendra et vous mordra ! Quand à vous, vous pleurez !'. Je vous promets que le chien viendra vous mordre et que vous crierez".

(22) Vaéra 6, 26.

“comme le tuteur porte l'enfant”⁽²³⁾.

De ce fait, il n'y a pas lieu que le don de viande et de pain soit mentionné dans la première parole, qui est sans rapport avec la satisfaction des besoins qui avait été accordée aux enfants d'Israël. Il s'agissait plus exactement d'une directive, d'une leçon de morale portant sur le comportement que les enfants d'Israël devaient adopter.

7. Les plaintes des enfants d'Israël mettaient en avant deux faits contradictoires. D'un côté, leur demande de pain et de viande prenait la forme d'une plainte⁽²⁴⁾, ce qui veut dire que leur situation n'était pas ce qu'elle aurait dû être. Mais, d'un autre côté, le contenu de ces plaintes et la manière dont ils demandaient à D.ieu de satisfaire leurs

besoins faisaient la preuve de leur foi en Sa capacité de les exaucer, de nourrir chacun d'entre eux, montraient qu'ils savaient bien à Qui il fallait formuler leur demande et leur requête⁽²⁵⁾.

C'est donc en fonction de ces deux aspects, conséquences de leurs plaintes, qu'il y eut deux paroles, exprimant deux types du comportement de D.ieu envers les enfants d'Israël. Quand ils se plaignirent et avancèrent : “pourquoi ne sommes-nous pas morts... dans le pays de l'Egypte ?... vous nous avez fait sortir dans ce désert !...”, ils reçurent alors la réponse suivante : “ce soir, vous saurez que c'est l'Éternel Qui vous a fait sortir du pays de l'Egypte”. C'est donc D.ieu Lui-même Qui devait repousser cette plainte et montrer que : “l'Éternel vous a fait sor-

(23) Selon les termes du verset Bealote'ha 11, 12.

(24) On verra le commentaire de Rachi sur les versets 15, 24-25, d'autant qu'en l'occurrence, “vous vous êtes plaints”, comme le souligne Rachi, commentant les versets 16, 6-8.

(25) On verra le commentaire d'Abraham sur le verset 3, celui du Malbim sur le verset 7. C'est la raison pour laquelle le reproche fait aux enfants d'Israël porte uniquement sur la manière de poser la question, comme le souligne Rachi, commentant le verset 15, 25, à propos des plaintes de Mara, non pas sur cette question proprement dite.

tir du pays de l'Égypte"⁽²⁶⁾, qu'Il les dirige dans le désert.

Par la suite, pour répondre à leur plainte et à leur objection sur l'obligation qu'avait D.ieu de les nourrir, ce qui fut, de leur part, une preuve, attestant de leur foi en Lui, le Saint béni soit-Il agit envers eux : "mesure pour mesure" et Il dit : "vous verrez l'honneur de l'Éternel". Ainsi, D.ieu leur montrerait alors Son propre honneur.

Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre pourquoi les mots : "en entendant vos plaintes contre l'Éternel..." font suite à : "au matin, vous verrez l'honneur de l'Éternel", qui démontrent le fait contraire⁽²⁷⁾. En effet, quand ils prononcèrent ces mots, Moché et Aaron avaient essentiellement pour but de souligner que D.ieu était satisfait d'entendre leurs arguments "contre"⁽²⁸⁾ l'Éternel", l'expression de leur foi en Sa capacité de tous les nourrir,

de satisfaire leurs besoins. De ce fait, il est dit : "vous verrez l'honneur de l'Éternel"⁽²⁹⁾.

8. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre la différence entre les deux commentaires de Rachi, précédemment cités, en fonction de la distinction qu'il convient d'établir entre les deux paroles ayant été prononcées.

Dans la première parole, Rachi veut expliquer le rapport qui existe entre : "vous saurez... vous verrez...", soient les deux formes du comportement divin envers les enfants d'Israël, d'une part, le don de la viande et du pain, d'autre part. C'est précisément pour cela qu'il est dit : "le soir, vous saurez", par la distribution de viande et : "le matin, vous verrez", par la distribution de pain.

Les plaintes des enfants d'Israël, "pourquoi ne sommes-nous pas morts ?", appelèrent une réponse : "vous

(26) Comme le dit le commentaire de Rachi sur ce verset.

(27) Selon la question qui est posée par le Ramban, au verset 6.

(28) Commentaire de Rachi sur ce

verset. On verra aussi les commentateurs de Rachi.

(29) On verra la longue explication du Malbim, précédemment citée.

saurez que c'est l'Éternel Qui vous a fait sortir du pays de l'Égypte". Et, ceci s'exprima à travers leur demande de viande, que : "vous n'avez pas demandé de la manière qui convient". Celle-ci leur fut donc accordée : "avec un visage qui n'était pas lumineux".

Mais, ils demandèrent aussi du pain, dont : "ils avaient besoin", du fait de leur foi en la capacité de D.ieu de satisfaire ce besoin(30). En conséquence, il leur fut dit que : "quand il descendra, le matin, vous verrez l'honneur de la Lumière de Sa Face".

Il est donc une idée nouvelle d'affirmer que l'obtention du pain, le don de la manne se déroulait : "avec un visage lumineux, car la

demande des enfants d'Israël, dans sa formulation générale, y compris pour le pain, avait pris la forme d'une plainte. Rachi souligne, de ce fait, dans son commentaire, sous quelle forme apparaissait l'affection de D.ieu, quand Il faisait descendre la manne :

A) cela se passait le matin et l'on avait alors le temps de la préparer,

B) il y avait de la rosée au-dessus et en dessous de la manne, comme si elle était déposée dans un coffret.

Il n'en est pas de même, en revanche, pour ce qui concerne la viande. Rachi précise que : "ce n'est pas avec un visage lumineux qu'Il vous la donnera", sans indiquer comment cela se passait, à quel moment cette viande était

(30) Ceci permettra de mieux comprendre la formulation de Rachi : "pour un besoin", plutôt que : "de la manière qui convient", comme il le dit ici, à propos de la viande. Son expression figure dans le traité Yoma, à la même référence et le Me'hilta, sur

ce verset, dit : "comme le veut la Hala'ha". Dans l'un des manuscrits de Rachi, il est également dit ici : "convenablement" et le Ramban, commentant le verset 6, indique : "répondant à un besoin et convenablement".

donnée, d'une manière concrète. En effet, ce verset n'a pas pour objet de décrire la manière de la donner. Il souligne uniquement que D.ieu n'était pas satisfait de ce don⁽³¹⁾ et qu'Il n'avait donc pas un visage lumineux, en l'effectuant.

Par contre, dans le commentaire de Rachi sur le verset : "quand D.ieu vous donnera", expliquant de quelle manière D.ieu satisfaisait les besoins des enfants d'Israël, est précisée la différence entre le don du pain, le matin et celui de la viande, le soir. C'est alors l'utilité de chacune des demandes qui explique de quelle manière elle a été satisfaite.

Le pain avait été demandé : "de la manière qu'il fallait". D.ieu le donnait donc en un moment pratique, "le matin, lorsqu'on a le temps de

le préparer"⁽³²⁾. En revanche, la viande, qui avait été demandée : "non pas de la manière qu'il fallait" leur fut donnée : "en un moment de fatigue".

9. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre simplement les différences de formulation que l'on constate dans le commentaire de Rachi. Ainsi, dans son premier commentaire, il indique simplement, à propos de la viande, que : "vous ne l'avez pas demandée comme il l'aurait fallu et avec un ventre plein", a la différence du : "pain que vous avez demandé parce qu'il était nécessaire". Il n'explique pas ici pourquoi la demande était nécessaire ou bien ne l'était pas. Il cherche uniquement à définir cette demande. En l'occurrence, la demande de pain était judicieuse, car celui-ci est indispensable. De ce fait, il est

(31) Selon une formulation quelque peu différente, on peut dire que le fait même de disposer de viande permettrait de : "faire que D.ieu vous a fait sortir..." et donc d'écarter leurs plaintes. Il y a là une expression d'insatisfaction : "non pas avec un visage lumi-

neux", surtout si l'on considère que c'est la raison pour laquelle elle fut donnée, la nuit, comme l'indiquent le texte, au paragraphe 2 et la note 12.

(32) Rachi n'a donc pas besoin de le signifier clairement, car il s'en remet à son commentaire du verset précédent.

précisé que : "vous verrez l'honneur de D.ieu".

Par contre, la demande de viande n'était pas : "comme il l'aurait fallu", mais accompagnée de plaintes. En outre, elle fut formulée : "avec un ventre plein". Or, il est clair que celui qui demande de la viande alors qu'il a le ventre plein se trouve dans une situation particulièrement basse⁽³³⁾. De ce fait, elle fut donnée avec un visage : "qui n'était pas lumineux".

Il n'en est pas de même, en revanche, pour le second commentaire. Rachi explique alors la différence entre la viande et le pain en faisant référence à leur utilité pour les enfants d'Israël. La demande de pain était donc : "comme il fallait", car : "un homme ne peut pas se passer de pain", il en a réellement besoin. A l'opposé, la demande de viande n'était : "pas comme il l'aurait fallu", parce

que : "ils avaient beaucoup d'animaux". Il n'y avait donc aucune raison de leur donner de la viande, puisqu'ils en disposaient déjà.

Rachi ajoute ensuite : "de plus, ils auraient pu se passer de viande". Même s'ils n'avaient pas d'animaux, leur demande de viande n'aurait, malgré tout, pas été "comme il le fallait", à la différence du pain⁽³⁴⁾, car la viande n'est pas nécessaire au point de pouvoir dire que l'on ne peut pas s'en passer.

10. La raison de ces deux distributions, la viande, le soir, en un "moment de fatigue" et le pain, le matin, est énoncée dans la suite de ce verset : "quand l'Eternel entendra vos plaintes, que vous formulez contre Lui". En effet, l'expression : quand l'Eternel entendra vos plaintes" indique que D.ieu entend les demandes des Juifs et qu'Il les satisfait, comme on l'a

(33) On verra, à ce propos, le traité Bera'hot 32a.

(34) Il y a lieu de demander de la viande et cette demande est donc un second point, en outre. Rachi, à cette

référence du traité Yoma, ne dit rien de tout cela. On verra aussi son commentaire du verset Re'eh 12, 20 et le Rambam, lois des opinions, chapitre 5, au paragraphe 10.

indiqué au paragraphe 7. C'est la raison pour laquelle : "l'Éternel vous donne du pain, le matin". A l'inverse, les mots : "que vous formulez contre Lui" signifie que ces plaintes sont formulées auprès d'autres personnes⁽³⁵⁾, ce qui met en évidence un mauvais comportement, de la part des enfants d'Israël. C'est

pour cela que la viande est donnée : "le soir, en un moment de fatigue"⁽³⁶⁾.

On peut donc penser que, de ce fait, Rachi inverse l'ordre, dans son second commentaire : "Pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, au matin et la viande, le soir ?", conformément à l'ordre adop-

(35) Selon le commentaire de Rachi sur ce verset et l'on verra aussi son commentaire du verset 7. Comme l'explique le texte, ceci permet de comprendre les modifications entre deux versets. Ici, au verset 8, sont énoncés deux points concernant les plaintes des enfants d'Israël, d'une part le fait que D.ieu les a entendues, d'autre part que ces plaintes étaient dirigées contre D.ieu Lui-même. Ceci fait suite aux deux points qui sont énoncés dans le verset, "le soir, de la viande pour manger" et : "du pain, le matin, pour se rassasier". Il n'en est pas de même, en revanche, avant cela, au verset 7, qui dit uniquement : "quand l'Éternel entendra vos plaintes, que vous formulez contre Lui", alors que : "vous vous plaignez", comme le dit Rachi lui-même est : "de nous", c'est-à-dire de Moché et d'Aharon, après avoir constaté : "que sommes-nous ?". En effet, dans ce verset préalable, il n'y a qu'un seul point : "au matin, vous verrez", comme le texte le dit au paragraphe 7.

(36) Ceci permet de répondre simplement à la question de Rachi : "pour quelle raison leur fit-Il descendre...", ce qui fait suite à : "la Torah enseigne ici un bon comportement". En effet, on aurait pu considérer que les deux points figurant dans ce verset, "quand l'Éternel entendra", d'une part, "vos plaintes, que vous formulez contre Lui", d'autre part, expliquent la différence entre le don de la viande et celui du pain. Ce dernier permet de se rassasier car il a été demandé de la façon qui convient, alors que la viande est uniquement : "pour manger", car elle n'avait pas été demandée de la manière qui convient. Toutefois, cette distinction dépend uniquement d'un "bon comportement" et l'on peut en déduire que ces deux points expliquent la seconde différence entre la viande et le pain, portant sur le moment de les donner, le soir ou le matin. C'est la raison pour laquelle cette question se pose : "pour quelle raison leur fit-Il descendre... ?".

té par le verset, de même qu'à la raison de cette distinction, soit d'abord : "quand l'Éternel entendra", la raison pour laquelle le pain était donné le matin, puis, ensuite : "vos plaintes, que vous formulez contre Lui", la raison pour laquelle la viande était donnée le soir.

En inversant cet ordre, Rachi entend signifier clairement : "pour quelle raison Il leur fit descendre". Il n'y a pas là une question qui est posée par Rachi puisqu'il y a lui-même déjà répondu dans le verset précédent, comme on l'a indiqué au paragraphe 2. C'est, en fait, comme si cette question faisait partie du verset proprement dit.

Après avoir indiqué que : "l'Éternel vous donne, le soir, de la viande... du pain, le matin...", une question est ensuite soulevée : "pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, au matin et la viande, le soir ?". Le sens de cette question est, essentiellement,

le suivant. D.ieu a écouté les plaintes des enfants d'Israël, lorsque : "le pain s'est achevé" et, en conséquence, Il a dit : "Je ferai pleuvoir du pain pour vous..."^(36*), sans mentionner la viande, cette fois-ci. Il aurait donc pu le faire immédiatement, sans attendre le matin. En conséquence, on peut se demander : "pour quelle raison leur fit-Il descendre le pain, au matin", puis, la raison étant la même, en l'occurrence les plaintes, pourquoi y eut-il une seconde conséquence, "la viande, le soir", plutôt que de les donner ensemble ?

Le verset apporte, à ce propos, la précision suivante : "quand l'Éternel entendra vos plaintes", ce qui veut dire, comme Rachi l'explique, que la demande de pain avait été formulée comme il fallait et qu'elle fut, de ce fait, satisfaite le matin, "que vous formulez contre lui". A l'inverse, la demande de la viande n'avait pas été formulée comme il le fallait. Celle-ci fut donc don-

(36*) Verset 16, 4.

née le soir, "en un moment de fatigue".

11. On trouve aussi une allusion au "vin de la Torah" dans ce commentaire de Rachi. La différence entre le pain et la viande, les cailles, dans sa dimension profonde, est la suivante. Le pain correspond à la partie révélée de la Torah⁽³⁷⁾ et les cailles, une "volaille très grasse"⁽³⁸⁾, huileuse⁽³⁹⁾, à l'huile de la Torah, sa dimension profonde, et même aux "secrets des secrets de la Torah"⁽⁴⁰⁾. L'huile se trouvant au sein de la viande

signifie que ces "secrets des secrets de la Torah" se révèlent, au point de pouvoir être "consommés", perçus et compris⁽⁴¹⁾. C'est alors qu'ils ont un bon goût et qu'ils sont agréables.

Certes, la manne elle-même, étant le "pain du ciel", fait aussi allusion à la dimension profonde de la Torah⁽⁴²⁾. Une différence existe, néanmoins, entre la manne et les cailles. La manne se révéla en tant que pain, qui fait allusion, comme on l'a dit, à la partie révélée de la Torah. Elle

(37) Imrei Bina, porte du Chema Israël, au chapitre 53 et l'on verra la note 43, ci-dessous.

(38) Selon les termes de Rachi, par la suite, dans son commentaire du chapitre 13 et l'on verra le traité Yoma 75b.

(39) Likouteï Torah, Parchat Bealote'ha, à partir de la page 32a. On consultera ce texte.

(40) On verra la longue explication du Imrei Bina, à la même référence, à partir du chapitre 54, qui définit la différence entre le vin et l'huile de la Torah. On peut donc penser que ce qui est "très gras" correspond à la forme la plus haute de l'huile.

(41) C'est ce que dit le Likouteï Torah, à la même référence. La caille correspond à la jonction entre la soumission de 'Ho'hma et l'ego, auquel fait allusion la viande.

(42) Selon, notamment, les Maamarei Admour Hazaken, Hagahot Ha Rap, aux pages 77 et 78, de même que le Séfer Ha Maamarim 5568, à la page 40. Le Torat 'Haïm, Parchat Bechala'h, à la page 305b, dit : "c'est pour cette raison que, même descendue ici-bas, la manne conservait le goût de l'huile riche et du miel, faisant allusion à la dimension profonde de la Torah, à ses éléments cachés, à ses secrets et à ses raisons". On consultera ce texte et l'on verra le Zohar, tome 2, à la page 183b.

correspond donc à l'aspect de sa dimension profonde qui s'introduit en cette partie révélée⁽⁴³⁾. A l'inverse, les cailles, mêmes révélées ici-bas, conservaient, à l'évidence, la forme de l'huile, puisqu'elles étaient : "très grasses". Elles représentaient donc la partie profonde de la Torah d'une manière intrinsèque. Ceci nous permettra de comprendre la différence qu'il convient d'établir entre la manne et les cailles :

A) La manne, même révélée ici-bas, conservait sa nature, qui n'était pas totalement liée aux références de l'espace et de la limite. C'est la raison pour laquelle⁽⁴⁴⁾ : "celui qui en prenait plus n'avait rien ajouté et celui qui en prenait moins n'avait rien retranché"⁽⁴⁵⁾. Pour autant, elle était donnée avec une mesure, "un Omer par personne"⁽⁴⁶⁾. A l'inverse, on ne trouve pas de limite dans le nombre de cailles que chacun pouvait recevoir⁽⁴⁷⁾.

(43) Comme l'établissent différents textes, notamment le Likouteï Torah, Parchat Ekev, à la page 14c-d, le Sidour de l'Admour Hazaken, aux pages 109a et 110c, le Torat 'Haïm, aux pages 312a et 313b, la descente de la manne ici-bas avait pour but d'insuffler une force à l'œuvre de transformation de la matière du monde, au "pain de la terre". De fait, la Torah est appelée : "pain", au même titre que la manne, comme on l'a dit, parce qu'elle confère la force et la puissance pour maîtriser son corps et son âme animale, selon le Kountrass Ets 'Haïm, au chapitre 4, qui dit aussi que *Lé'hem*, le pain, est de la même étymologie que *Mil'hama*, la guerre. On consultera ce texte. Le Likouteï Torah et le

Sidour de l'Admour Hazaken, aux mêmes références, rapprochent ceci du fait que l'Unification supérieure, *I'houda Ilaa*, insuffle la force et la puissance à l'Unification inférieure, *I'houda Tataa*. Ceci peut être comparé également à l'effet de la dimension profonde de la Torah sur son aspect révélé, comme l'explique longuement le Kountrass Ets 'Haïm, à partir du chapitre 11.

(44) Bechala'h 16, 18.

(45) On verra, à ce propos, le Likouteï Si'hot, tome 9, à partir de la page 17 et les références qui y sont indiquées.

(46) Bechala'h 16, 16.

(47) On verra ce qui est dit à propos des cailles dans le verset Bealote'ha 11, 32.

La partie révélée de la Torah est limitée et mesurée(48). La dimension profonde qui s'introduit en elle a donc également une mesure et une limite. Il n'en est pas de même, en revanche, pour la dimension profonde de la Torah, telle qu'elle apparaît, d'une manière intrinsèque. Elle est, à proprement parler, l'infini au sein de la Torah(48).

B) L'influence de la manne s'exerçait aussi pendant le Chabbat(49), parce que ce jour

est lié à la dimension profonde de la Torah(50). Mais, cela veut uniquement dire que sa révélation céleste se produisait pendant le Chabbat. En revanche, son apparition ici-bas, sous forme de pain, comme on l'a souligné, était uniquement pendant les jours de semaine(51).

Il n'en est pas de même, en revanche, pour les cailles, dont la distribution et la révélation ici-bas commença, selon Rachi(52), le Chabbat(53) et,

(48) Notamment, à la fin du discours 'hassidique intitulé : "le second jour", de 5685, à la conclusion du Séfer Ha Maamarim Kountrassim, tome 2. On peut penser que telle est la raison profonde pour laquelle on se rassasie de pain, alors que l'on ne fait que manger de la viande. En effet, la dimension profonde de la Torah transcende toutes les limites et il est donc impossible d'en être "rassasié".

(49) Zohar, tome 2, aux pages 63b et 88a.

(50) On verra le Torat 'Haïm, à la même référence, à la page 311b.

(51) En effet, elle descend ici-bas afin de transformer la matière du monde, comme on l'a indiqué dans la note 43. C'est la raison pour laquelle elle est obtenue pendant les six jours de la semaine, quand a lieu cette transformation de la matière. On verra, à ce propos, le Likouteï Torah, même référence, à la page 16a, le

Sidour de l'Admour Hazaken et le Torat 'Haïm, aux mêmes références.

(52) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Bechala'h 16, 1 : "la manne descendit pour eux le 16 Iyar, qui était un dimanche, comme l'indique le traité Chabbat" 87b, alors que, selon le Séder Olam Rabba, au chapitre 5, c'est le 15 Iyar qui était un dimanche et l'on verra aussi, à ce propos, le traité Chabbat 88a. Rachi poursuit : "les cailles commencèrent à tomber la veille au soir", comme l'indique le verset 13. A l'inverse, le Be'hayé dit, à cette référence : "les cailles et la manne commencèrent à descendre un dimanche".

(53) Il y a là, en apparence, une idée véritablement nouvelle. On verra, notamment, à ce sujet, les commentateurs de Rachi sur le verset 16, 1. Mais, l'on peut encore s'interroger, sur tout cela, rechercher et clarifier à quel moment ils commencèrent à les

bien plus, dans l'après-midi du Chabbat⁽⁵⁴⁾, temps de "la Volonté de toutes les volontés", le moment, au sein même du Chabbat, qui est le plus clairement lié à la dimension profonde de la Torah.

12. Rachi précise donc que la demande de pain répondait à un besoin et qu'elle fut formulée de la manière qu'il fallait, car : "un homme ne peut pas se passer de pain". Sans la partie révélée de la Torah, si l'on ne sait pas ce que l'on doit faire et ce que l'on ne peut pas faire, on ne parvient à rien. Or, pour bien comprendre cette partie révélée de la Torah, il faut avoir recours à sa dimension profonde. C'est pour cela qu'on leur donna la manne, le pain du ciel.

A l'inverse, la demande de viande ne fut pas formulée de la manière qu'il fallait et il en était ainsi pour deux raisons :

A) D'une part, "ils avaient de nombreux animaux", ce qui veut dire, selon le commentaire de Rachi, qu'ils demandèrent de la viande de gros bétail⁽⁵⁵⁾, celle qui est la plus grossière et n'est pas réellement un réceptacle pour "l'huile" qui fait allusion à la soumission. Concernant la Torah, cela veut dire que les enfants d'Israël voulurent alors recevoir sa dimension profonde, de sorte qu'elle puisse être comprise par l'âme animale, laquelle occulte la Lumière divine de sa perception.

recevoir. En outre, il est dit : "le soir, vous mangerez de la viande". Puis, après le don de la Torah, tous les travaux furent interdits, pendant le Chabbat, ce qui n'était pas encore le cas, à Mara. Selon le commentaire de Rachi sur le verset 15, 25, D.ieu leur donna alors uniquement des passages de la Torah qu'ils pourraient étudier pendant le Chabbat. Mais, ce point ne sera pas développé ici.

(54) *Bechala'h* 16, 12. Ceci veut dire que le mot : "soir", dans les versets 6,

8 et 13, désigne non seulement la nuit, mais aussi le temps de *Min'ha*. On verra, à ce propos, le commentaire de Rachi sur le verset *Bo* 12, 6.

(55) On peut penser que Rachi en déduit une évidence, selon le sens simple de la Torah, le fait que les caillies étaient : "très grasses". En effet, les enfants d'Israël demandèrent de la viande de gros bétail et on leur donna donc de la viande grasse. On consultera, à ce propos, le commentaire de Rachi sur le verset *Beaalote'ha* 11, 23.

C'est pour cette raison qu'on leur donna des cailles, de la volaille. En effet, la viande de volaille n'est pas aussi grossière que celle du gros bétail. Elle est donc, plus clairement, un réceptacle pour "l'huile". Dans l'esprit de l'homme, les volailles et notamment les cailles correspondent à l'introduction de l'âme divine en l'âme intellectuelle⁽⁵⁶⁾. Les cailles représentent la dimension profonde de la Torah qui s'introduit dans la perception de l'âme divine et, par son intermédiaire, dans celle de l'âme intellectuelle.

B) D'autre part, "ils auraient pu se passer de viande"⁽⁵⁷⁾, car, à l'époque, ils n'avaient pas encore reçu la Torah et il ne leur était donc pas nécessaire d'en révéler le : "plaisir caché"⁽⁵⁸⁾, la compré-

hension de sa dimension profonde. Bien plus, la coupure entre les créatures supérieures et les créatures inférieures n'avait pas encore été supprimée. Il était donc impossible de les relier et la partie profonde de la Torah, sa dimension "supérieure", ne pouvait pas descendre, telle qu'elle était, au sein de la compréhension, surtout de celle de l'âme animale, qui est : "inférieure".

C'est pour cette raison que les cailles ne furent pas données avec un visage lumineux. La dimension profonde de la Divinité n'éclairait pas cette viande. Les cailles, qui faisaient descendre "l'huile" de la Torah dans la "viande" de la compréhension, représentaient donc effectivement une descente.

(56) On verra le Likouteï Si'hot, tome 4, à la page 1295.

(57) Ce qui est expliqué ici par le texte permettra de comprendre qu'à propos du pain, Rachi dise : "un homme ne peut pas se passer" et, à propos de la viande, "ils auraient pu se

passer". Toutefois, certains manuscrits de Rachi disent : "on peut vivre sans viande". L'un de ces manuscrits dit : "ils pouvaient avoir du pain sans viande".

(58) Traité Chabbat 88b.

Il n'en fut plus de même, en revanche, après le don de la Torah, notamment après la révélation du Ari Zal, qui affirma que : "il est une Mitsva de révéler cette sagesse"⁽⁵⁹⁾ et plus clairement encore après le dévoilement de la 'Hassidout et surtout de la 'Hassidout 'Habad. Les "secrets des secrets" de la Torah furent alors donnés, de sorte que chacun puisse les comprendre, par les forces de son intellect⁽⁶⁰⁾.

13. On peut expliquer le fait qu'ils aient pu se passer de viande de la façon suivante. Ils vivaient avant le don de la Torah et, selon un avis⁽⁶¹⁾, les cailles dont il est question dans notre Paracha ne leur furent accordées que pendant une très courte période, avant le don de la Torah.

Rachi, néanmoins, ne fait pas de différence entre la manne et les cailles. Il ne dit pas que les cailles étaient données le soir, quand le pain leur parvenait le matin, uniquement pendant trois semaines, bien qu'ils reçurent ce pain pendant quarante ans. Cela veut dire que Rachi, dans son commentaire de la Torah⁽⁶²⁾, admet que la différence entre eux était uniquement le moment en lequel ils étaient donnés, le soir ou le matin. En revanche, les cailles leur furent accordées tant qu'ils disposaient de la manne, ce qui est effectivement l'avis majoritaire⁽⁶³⁾.

L'explication du fait qu'ils auraient pu se passer de viande, selon ces avis et donc également selon celui de Rachi, est la suivante. Le niveau de Moché est la vision de la

(59) Iguéret Ha Kodech, chapitre 26, à la page 142b.

(60) On verra ce que le texte disait au préalable : les cailles font allusion aux secrets de la Torah que l'on parvient à comprendre.

(61) Séder Olam Rabba, notamment au chapitre 13.

(62) On verra aussi son commentaire de la Guemara, sur le traité Ara'hin 15b, de même que, notamment, le commentaire du Ramban, à cette référence.

(63) On en trouvera le recueil dans le Torah Cheléma sur le verset 16, 13.

Divinité⁽⁶⁴⁾. Or, lui-même s'interrogea, en l'occurrence : "d'où aurais-je de la viande ?"⁽⁶⁵⁾, car il était infiniment plus haut que cette viande⁽⁶⁶⁾. Il en était donc de même pour la génération du désert, celle de l'entendement⁽⁶⁷⁾, la génération de Moché⁽⁶⁸⁾, qui possédait également la vision de la Divinité⁽⁶⁹⁾. Les enfants d'Israël étaient entourés par les colonnes de nuée et ils

constituaient la génération du désert, celle de la Pensée⁽⁷⁰⁾. Pour eux, la viande, y compris celle des cailles, faisant allusion à la compréhension, constituait effectivement une descente⁽⁷¹⁾.

C'est aussi pour cette raison qu'il est dit que les cailles furent données : "en un moment de fatigue". En effet, par rapport à la vision de la

(64) On verra le Likouteï Torah, Parchat Vaét'hanan, à partir de la page 3a.

(65) Bealote'ha 11, 13.

(66) On verra le Likouteï Torah, Parchat Bealote'ha, aux pages 31d et 33b, qui dit que ceci est totalement inférieur à son niveau.

(67) On verra le Midrash Vaykra Rabba, chapitre 9, au paragraphe 1, Bamidbar Rabba, chapitre 19, au paragraphe 3 et les références indiquées.

(68) On verra le Ets 'Haïm, notamment porte des principes, au chapitre 11 et porte des versets, au début de la Parchat Chemot, de même que le Likouteï Torah qui est reproduit à la note 71, ci-dessous.

(69) On verra le Likouteï Torah, Parchat Vaét'hanan, à la même référence, qui dit que la vision de Moché est liée à l'Attribut de Yessod se trouvant en celui de 'Ho'hma. Or, toute la génération du désert était liée à ce niveau, comme l'indique la note 71, ci-dessous.

(70) Likouteï Torah, Parchat Chela'h, aux pages 37b et 38b.

(71) On verra le Likouteï Torah, Parchat Bealote'ha, à la page 31d, qui dit : "les six cent mille pieds de la génération du désert étaient ses disciples et ils avaient également atteint le niveau de l'Attribut de Yessod se trouvant en celui de 'Ho'hma. Comment donc la viande pouvait-elle nourrir ceux qui avaient atteint un tel niveau ?".

Divinité, cette perception était réellement une "fatigue". Il n'en fut pas de même, en revanche, dans les générations ultérieures, notamment en les nôtres, celles du talon du Machia'h. Le fait de demander de la viande est alors parfaitement justifié.

Bien plus, c'est précisément en diffusant les sources à l'extérieur, celles de la Torah, que l'on obtient la venue du roi Machia'h⁽⁷²⁾ et, selon les termes du Raya Méhemna⁽⁷³⁾, "c'est grâce à ton ouvrage, le Zohar, que l'on quittera l'exil dans la miséricorde".

(72) Selon la lettre bien connue du Baal Chem Tov, qui est imprimée, notamment à la fin du Séfer Ben Porat Yossef et au début du Kéter Chem Tov.

(73) Zohar, tome 3, à la page 124b.